

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
INGENIEUR et MASTER**

**20 - 20**

**VOTRE INSCRIPTION DOIT ETRE EFFECTIVE AU PLUS TARD LE**

**juillet 20 pour une réinscription**

**août 20 pour une primo inscription**

**Les dossiers incomplets ne seront pas traités**

**Remise d'un certificat de scolarité et/ou carte d'étudiant,  
Après la rentrée, à la cloture de votre inscription**

**ETAT CIVIL**

Civilité : M.

Mme

Nom

Prénom

Date de naissance

Ville de naissance

Département ou pays de naissance

Code postal

Nationalité

N° Sécurité Sociale

Uniquement affiliation CPAM organisme français.

## SITUATION FAMILIALE

En situation de handicap\*

referent-handicap@centrale-marseille.fr

S'agissant d'une donnée dite sensible, la personne est informée que cette donnée permet à l'Ecole d'assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants et à établir des statistiques et enquêtes; elle est ainsi nécessaire mais non obligatoire. Si la case est renseignée, cela vaut acceptation du traitement de cette donnée.

En couple avec enfant

Seul sans enfant

Seul avec enfant (s)

En couple sans enfant

Nombre d'enfant(s)

Nombre de frères et de sœurs

dont scolarisés

### **MERE**

Nom de jeune fille

Nom d'épouse

Prénom

En activité

Retraité

Décédé

Sans activité

Profession

Code<sup>(1)</sup>

Téléphone portable

### **PERE**

Nom

Prénom

En activité

Retraité

Décédé

Sans activité

Profession

Code<sup>(1)</sup>

Téléphone portable

<sup>(1)</sup> se référer à la liste des codes emplois fournie

### **Personne à prévenir en cas d'urgence :**

Nom et Prénom

Lien de parenté

Tél. port.

## BOURSE

**CROUS**

OUI

N° boursier

(n° INE)

Echelon

**joindre obligatoirement la notification relative à l'année d'inscription**

NON

**Autre bourse** (à préciser)

**COORDONNEES PERSONNELLES**

**ADRESSE PERMANENTE DU OU DES PARENTS**

Code Postal Ville Pays

**ADRESSE DE L'ETUDIANT** (en période universitaire)

Code Postal Ville Pays

Tél. port

**SITUATION MILITAIRE**

*Journée défense et citoyenneté -JDC*

Effectuée Non effectuée Sans objet

**BACCALAUREAT**

N° INE (11 caractères sur relevé de notes BAC ou licence)

Académie

Série Mention Année d'obtention

Ou diplôme équivalent

**CURSUS ANTERIEUR A L'ECM**

Année de la 1<sup>ère</sup> inscription dans l'enseignement supérieur

Dernier établissement fréquenté

Adresse

Code postal Ville

Dernier titre ou diplôme supérieur obtenu Année  
et la spécialité

**MODALITES D'ENTREE A L'ECOLE**

<b>Concours Centrale Supelec</b>	Filière	Rang
<b>Concours Centrale Supelec international</b>	Filière	Rang
Département du lycée d'origine		
Nom de l'établissement		
<b>Admissions Sur Titres AST</b>	<b>Accords internationaux:</b> Double Diplôme	Crédits
<b>Adaptation Technicien Supérieur ATS</b>	Rang .....	diplôme d'accès
<b>CASTing</b>		
Nom et département de l'université d'origine		
<b>Autre admission</b> (à préciser)		

**CURSUS PARALLELE** *uniquement pour une inscription à un Master en parallèle de la 3<sup>e</sup> année dont la candidature a été acceptée par le responsable du Master*

oui si oui précisez :

**RESSOURCES PRINCIPALES**

Ressources des parents	Prêt d'honneur
Prêt bancaire	Autre

**HEBERGEMENT**

Résidence universitaire	Domicile parental
Cité universitaire (CROUS)	Logement indépendant

Autorisez-vous l'association des anciens élèves (AIECM) à vous contacter ?

oui non

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

A le

Signature

(à compléter avec nom et prénom sans imprimer le document)

## DOSSIER INSCRIPTION INGENIEUR

**2023/2024**

### LE PAIEMENT

#### **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

Son paiement obligatoire se réalise en se connectant à <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Le numéro de l'attestation de paiement qui vous sera délivrée après paiement sera à reporter lors de votre inscription.

**Pour plus d'information sur cette contribution, [cliquer ici](#)**

Aucune inscription ne pourra être validée à défaut de paiement

2/ Je sélectionne le tarif applicable

DROITS D'INSCRIPTION					
2023/2024					
		NON BOURSIER			BOURSIER
		1ère inscription avant sept 2018	1ère inscription à partir de sept 2018	1ère inscription à partir de sept 2019	BOURSIER CROUS ou Campus France
<b>INGENIEUR</b>					
PRIMO ENTRANT - REINSCRIPTION EUROPEEN	1A, 2A, 3A, ajourné ayant plus d'1 UE à valider.....	601,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	BOURSIER CROUS ou Campus France 0 €
	3A + MASTER	760,00 €	2 659,00 €	2 659,00 €	
	Césure ou ajourné ayant 1 UE à valider	401,00 €	1 667,00 €	1 667,00 €	
PRIMO ENTRANT - REINSCRIPTION NON EUROPEEN ne répondant à aucune des conditions citées dans l'article 3, chapitre II de l'arrêté ministériel relatif aux droits d'inscription du 19 avril 2019. cf: copie de l'arrêté	1A, 2A, 3A, ajourné ayant plus d'1 UE à valider.....	601,00 €	2 500,00 €	3 770,00 €	Campus France 0 €
	3A + MASTER	760,00 €	2 659,00 €	6 283,00 €	
	Césure ou ajourné ayant 1 UE à valider	401,00 €	1 667,00 €	2 513,00 €	
Recrutement via <b>Mobility-Online DD, Crédits</b>	1A, 2A, 3A,.....	0 €	0 €	0 €	Campus France 0 €
	UE Crédits 3A + MASTER	243,00 €	243,00 €	243,00 €	
	NON UE Crédits 3A + MASTER	-	-	3 770,00 €	

Si vous renoncez à votre inscription dans un établissement public d'enseignement supérieur avant le début de l'année universitaire, vous avez droit à un remboursement des droits d'inscription, sous réserve d'une somme de 23 € restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription. Votre demande de remboursement doit parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire considérée.

Les demandes de remboursement des droits d'inscription ayant lieu après le début de l'année universitaire sont soumises à une décision du chef d'établissement. En cas de décision de remboursement des droits d'inscription, qui peut être partiel, une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

**Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur**

Chapitre II : Montant et conditions d'application des droits d'inscription

Article 3 [En savoir plus sur cet article...](#)

Les montants annuels des droits d'inscription sont fixés conformément au tableau 1 annexé au présent arrêté pour les usagers qui satisfont à l'une des conditions ci-après :

- 1° Etre ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ;
- 2° Etre titulaire d'un titre de séjour portant la mention « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse » ;
- 3° Etre titulaire d'une carte de résident délivrée dans les conditions fixées au chapitre IV du titre Ier du livre III du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ou être titulaire d'un titre de même nature délivré dans le cadre d'un accord international applicable à la République française ou être un mineur âgé de moins de dix-huit ans et descendant direct ou à charge du bénéficiaire de l'une de ces cartes ;
- 4° Etre fiscalement domicilié en France ou être rattaché à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire au titre de laquelle l'inscription est demandée ;
- 5° Etre bénéficiaire du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou être une personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut ou de cette protection ;
- 6° Etre ressortissant d'un Etat ayant conclu un accord international applicable à la République française prévoyant l'acquittement de droits d'inscription identiques à ceux applicables aux ressortissants français ou dispensant les ressortissants de cet Etat de l'obligation de détenir un titre de séjour en France.

## 2/ Le règlement

- paiement par carte bancaire en ligne via Paybox

- paiement par virement bancaire

Indiquer obligatoirement le nom, prénom et numéro d'étudiant (n° interne à l'école) ou INE sur le virement

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	13000	00001020649	80	TPMARSEILLE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1130	0000	0010	2064	980	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

**REGIE A/R SCE FORMATION ET VIE DE L'ELEVE ECM**

attention : les éventuels frais sont à la charge de l'élève.

- paiement par chèque (Uniquement par courrier):

Indiquer obligatoirement le nom, prénom et numéro d'étudiant au dos du chèque

libeller le chèque à l'ordre de **Régisseur ECM**

ECOLE CENTRALE MARSEILLE

Régisseur Service Formation

..... - 01 42 97 10 00

38 rue Frédéric Joliot Curie

13451 Marseille Cedex 13

# Liste des codes emplois

Cette liste vous permet de compléter " profession du père - de la mère - du conjoint " dans votre dossier d'inscription. Merci de tenir compte de ces codes.

<b>Codes</b>	<b>Intitulés</b>
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Instituteurs et assimilés (1)
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
61	Ouvriers qualifiés
66	Ouvriers non qualifiés
69	Ouvriers agricoles
71	Retraités Anciens agriculteurs exploitants
72	Retraités Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73	Retraités Anciens cadres et professions intermédiaires
76	Retraités Anciens employés et ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	Autres personnes sans activité professionnelle
99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

(1) Instituteurs, Professeurs des écoles, Professeurs d'enseignement général des collèges, Professeurs de lycée professionnel, Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire, Conseillers principaux d'éducation, surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement, Moniteurs d'école de conduite, Formateurs et animateurs de formation continue, Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels, Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaire du patrimoine